



CONVOCAATION A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ÉLECTIVE 2019
DU COMITÉ RÉGIONAL ULM
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Aux présidents de clubs et gérants
de sociétés d'ULM de la région
Provence Alpes Côte d'Azur affiliés à la FFPLUM

Vinon, le 25 janvier 2020

Chers amis,

L'Assemblée Générale Ordinaire Élective du CR ULM PACA
Délégué 84 à élire

Se tiendra :

Samedi 29 Février 2020 à 9h00 précises

Aérodrome de Vinon sur Verdon

Tous les présidents de club et les gérants d'établissements professionnels ou leur représentant mandaté par écrit (qui devra alors être en possession du "Bon pour pouvoir" dûment rempli) à jour sont invités à participer à cette Assemblée en présence de personnalités invités.

En cas d'impossibilité d'être présent ou représenté par un membre de votre structure, vous pouvez mandater un adhérent d'une autre structure du même département ou d'un département limitrophe et affilié au CR PACA Dans ce cas, remplir et retourner au président le "**Bon pour Pouvoir**" en PJ avant le **15 février 2020** dernier délai. (Les pouvoirs sont limités à 2 par personne). Pour pouvoir voter ou se faire représenter, un président ou un gérant doit légalement être en exercice à la date de l'assemblée générale.

Concernant les **candidatures la date dépôt est fixée au 15 février 2020** dernier délai. Les pouvoirs sont limités à 2 par personne. Pour pouvoir voter ou se faire représenter, un président ou un gérant doit légalement être en exercice à la date de la semblée générale électorale.

Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale se compose des représentants des groupements sportifs (associations loi de 1901, sociétés à but lucratif) affiliés à la FFPLUM en **2019**. Ces représentants doivent être munis de leur **licence fédérale 2020** (ou, à défaut, d'un justificatif de leur demande de licence). Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en 2019 dans leur structure selon le barème suivant :

- 1 voix pour 2 licenciés
- 2 voix de 3 à 10 licenciés
- 3 voix de 11 à 30 licenciés
- 4 voix de 31 à 80 licenciés
- 5 voix au-delà

Peuvent assister à l'assemblée générale, avec voix consultative, les membres domiciliés dans la région PACA et adhérent à la FFPLUM à titre individuel.

Il est demandé à tous les participants de se présenter à l'entrée de la salle avec leur licence **2020** (ou le justificatif de la demande).

Merci de diffuser largement ces informations dans vos structures. Nous comptons sur votre présence et celle de vos membres.

Cordialement.

Christian PICCIOLI

Ordre du jour :

- 09h00 : : Accueil par le président du CR PACA et formalités administratives
- 9h30 : Rapport Moral et d'Activité. Vote des rapports
- 10h30 : Rapport financier. Vote quitus sur rapport financier
- 11h00 : Questions sur ces deux rapports
- 11h15 : Présentation des candidats pour le poste à pouvoir de délégué du 84
- 11h30 : Vote et proclamation des résultats
- 12h00 : Questions diverses. Clôture de la séance et fin de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale

Comité Régional ULM PACA

Aérodrome de Vinon chemin de l'aérodrome 83560 Vinon sur Verdon

Email : cpiccioli@ffplum.com

Président : Christian PICCIOLI- Mobile : 06 98 28 28 50